



**Décision du Président**  
**Abonnement profil acheteur – CO23001**  
**Titulaire : Société ACHAT PUBLIC**

2023 – D – n° 006

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le décret N°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil du Territoire N°20-63 en date du 9 juillet 2020,

**CONSIDERANT** que le contrat d'abonnement au profil acheteur a fait l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable,

**CONSIDERANT** l'offre de la société ACHAT PUBLIC sise 10 place du Général de Gaulle – BP 20156 – Antony Parc 2 à ANTONY CEDEX (92186),

**D E C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** : De signer le contrat d'abonnement au profil acheteur à passer avec la société ACHAT PUBLIC pour un montant annuel de 2.614,73 € HT.

**Article 2** : Le contrat de maintenance débutera le 1<sup>er</sup> février 2023 pour une période d'un an.

**Article 3** : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

**Article 4** : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le 10 JAN. 2023

Le Président

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 10/01/23  
Est exécutoire à la date du  
En application des articles L5211-1 et L.2131-1  
du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le

Date de réception en préfecture 094-200057941-20230110-D2023-6-AR Date de télétransmission : 10/01/2023 Date de réception préfecture : 10/01/2023
--